

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN GOËLE (S-&-N)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

10 Décembre. — Deux cents ouvriers grévistes des ardoisières de la Grande-Forêt à Combrée (Maine-et-Loire), ont envahi la maison du directeur où ils ont causé quelques dégâts. Ils ont ensuite mis le feu à des meules de foin.

11 Décembre. — Une élection législative a lieu à Lyon en remplacement de M. Augagneur. M. Victor Fort, socialiste indépendant, est élu.

— Les manœuvres du bâtiment, à Lorient, votent à l'unanimité la grève immédiate ; ils réclament le tarif de 35 centimes par heure et le paiement à la quinzaine.

— La congrégation des Rites, réunie à Rome en présence du pape, a béatifié la sœur Thérèse Saint-Augustin et les carmélites ses compagnes, victimes de la Révolution française, ainsi que Julie Billiart, fondatrice des Sœurs de la Sainte-Vierge, à Namur.

12 Décembre. — Le pape a tenu un consistoire secret. Il a prononcé une allocution sur le vote par le Sénat français de la séparation. Pie X a nommé quatre nouveaux cardinaux.

13 Décembre. — Le conseil des ministres s'occupe des questions soulevées par l'application de la loi de séparation.

— Par suite d'une tempête, le yacht

« Amphitrite », à bord duquel se trouve le roi de Grèce, se réfugie dans le port de Pola (Autriche).

— Après une manifestation au cours de laquelle se sont produits quelques légers incidents, les manœuvres grévistes de Lorient ont tenu une réunion et voté la continuation de la grève. Le nombre des grévistes augmente.

14 Décembre. — Le pape a tenu un consistoire public, dans lequel il a remis le chapeau aux nouveaux cardinaux. Dans un consistoire secret qui a suivi, le pape a nommé plusieurs évêques.

— L'Assemblée fédérale suisse a élu président de la Confédération pour 1906 M. Forrer. M. Muller a été élu vice-président.

15 Décembre. — La situation est toujours très grave à Riga et dans les provinces de la Baltique. Une bande armée a pillé une gare près de Moscou. Des paysans ont incendié deux usines dans la région de Rostof-sur-le-Don.

— La Chambre italienne continue la discussion du *modus vivendi* avec l'Espagne, M. Tittoni ministre des affaires étrangères, défend l'accord conclu.

— Le Reichstag a poursuivi la discussion du budget allemand. On y a parlé des abus des fonctionnaires coloniaux. Le budget du sud-ouest-africain a été adopté.

CHRONIQUE LOCALE

JUILLY

On nous écrit de cette commune :

Les sapeurs-pompiers de Juilly, ont fêté samedi dernier la fête de la Ste-Barbe avec leur entrain habituel. Après la messe, dite par l'abbé Stablo, pendant laquelle celui-ci prononça une allocution touchante, les sapeurs-pompiers se rendirent chez M. le Maire, qui leur offrit un vin d'honneur. Le soir ils se trouvaient réunis, avec plusieurs membres honoraires, sous la présidence de M. Duclert, Maire, dans un banquet au restaurant Bonnefoy. Après le repas, qui fut égayé par de nombreuses chansonnettes de joyeux convives, M. le Maire offrit le champagne et but à la prospérité de la Compagnie de Juilly. A ce moment, M. Labour fit son entrée et fut accueilli avec enthousiasme. Des toasts furent échangés et M. Labour, en portant la santé de M. le Maire, du chef et des sapeurs-pompiers de Juilly, prononça une allocution qui fut très applaudie.

Un bal très animé, et qui ne se termina qu'au petit jour, vint clôturer cette fête si bien réussie.

MITRY-MORY

M. Leturcq, employé de grande vitesse à la gare de Crépy-en-Valois, vient d'être nommé avec avancement à Mitry-Claye.

SAINT-SOUPPLETS

La fête de Sainte-Barbe, dit notre confrère du « Journal de Seine-et-Marne », a revêtu cette année, à Saint-Souplets, un caractère de solennité que les cérémonies des années précédentes n'avaient pas eu. En effet M. Gaston Menier, député de la première circonscription de

Meaux, a offert et remis à cette occasion un superbe étendard tricolore à la compagnie.

Cette fête fut en tous points réussie. Contrairement à bien des prévisions, le soleil lui-même fut de la partie, un clair soleil de décembre qui faisait éclater la joie sur tous les visages. Ce grand allumeur d'incendies agricoles semblait rendre hommage, ainsi, à la bravoure et au grand esprit d'abnégation des pompiers de Saint-Souplets, ses redoutables adversaires. Mais personne, par ce beau dimanche, ne songeait à se plaindre de l'ardeur de ses feux.

A 4 h. 1/2, tout Saint-Souplets était massé devant la mairie, sobrement décorée. La compagnie, la municipalité et quelques maires des communes voisines, les sociétés de secours-Mutuels, des Vétérans et des Prévoyants de l'avenir, attendaient au bas du perron. Sur chaque marche se tenait un sapeur.

M. Gaston Menier fut accueilli par la population avec les marques de la plus vive sympathie. Reçu par l'honorable maire, M. Masse, il se rendit de suite dans la salle de la mairie, tandis que les clairons de la compagnie et quelques jeunes musiciens exécutaient l'hymne national.

Une gracieuse fillette, Yvonne Carré, présenta le drapeau offert par M. Menier. Une sonnerie de clairons le salua, puis le député de la circonscription prit la parole :

Il dit le plaisir qu'il éprouve à se trouver à Saint-Souplets, où il prolongerait bien volontiers son séjour s'il n'était lié par des engagements pris avec la commune de Monthyon.

Il a pu disposer d'une heure pour venir à Saint-Souplets et il profite de cette occasion pour remettre à la compagnie des sapeurs-pompiers le drapeau pour lequel on lui avait demandé sa souscription et qu'il est très heureux d'offrir à ce corps d'élite dont le passé répond de l'avenir.

La Subdivision de Saint-Souplets a toujours et partout été remarquée pour sa bonne et brillante tenue, pour sa bravoure au feu et, dans nos concours, pour la parfaite exécution des manœuvres. Elle continuera à progresser et ce drapeau lui servira de guide dans la voie de l'honneur. Il sera le signe de ralliement de tous les hommes dévoués à leurs semblables, à leur patrie.

Aujourd'hui plus que jamais, a conti-

nué M. G. Menier, l'union, la concorde entre français est nécessaire. Il faut que nous soyons capables de défendre le territoire et il nous faut posséder, pour cela une grande force morale, que ne devront pas entamer les théories déshabituées de certains.

La France ne veut pas la guerre ; elle ne veut se lancer dans aucune aventure militaire, mais il est nécessaire qu'elle soit forte pour repousser l'envahisseur, s'il se présente et quel qu'il soit, et pour défendre ses libertés. La loi de deux ans qui assure au pays le concours de tous les citoyens, permettra d'envisager avec tranquillité cette redoutable éventualité. M. Menier continue en réprochant les menées antimilitaristes, qui, en réalité, n'ont pas trouvé grand écho et n'ont eu qu'une faible portée, chacun comprenant qu'il faut éviter de se laisser asservir par l'étranger qui ferait accomplir plus rigoureusement, plus rudement, le service militaire.

En terminant M. Menier salue le drapeau aux cris de : Vive la France ! Vive la République ! que tout l'auditoire répète après lui.

Cette allocution très acclamée fut suivie d'une impeccable exécution de la « Marseillaise ».

M. Menier reprend ensuite la parole pour dire que les travaux du chemin de fer de Meaux à Dammarivon vont commencer incessamment. Il se réjouit d'avoir aidé de toutes ses forces à la réalisation de ce projet, qui donnera une vie nouvelle à la région, et en reporte tout le mérite au Conseil général de Seine-et-Marne.

Au jour de la victoire, il ne faut pas tenir rancune à la ville de Meaux de sa résistance, qui contraignit à l'examen d'un nouveau tracé, pour ne songer qu'aux bienfaits dont le pays ne saurait tarder de jouir maintenant. M. Menier redit, en terminant, combien il est heureux, maintenant que l'affaire est sortie de l'ornière, d'avoir vu couronner ses efforts, qui répondaient aux plus ardents désirs des populations rurales.

Ces derniers mots sont couverts d'applaudissements. Lors que le calme renaît, M. Masse, maire, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le député,

« Ce que vous avez fait aujourd'hui pour la subdivision de nos sapeurs-pompiers, n'a laissé personne indifférent à

Saint-Souplets. Le Conseil municipal est réuni ici en majorité ; toutes les sociétés de la commune que vous encouragez d'une façon si effective ; la société de Secours mutuels, celle des Vétérans et celle des Prévoyants de l'avenir, ont tenu à se faire représenter auprès de vous par leur bureau.

« C'est au pied du mur que l'on juge le maçon. C'est à l'œuvre et par comparaison que nous vous avons jugé, M. le député, et nous savons tous, à Saint-Souplets, tout l'intérêt que vous portez aux classes populaires ; nous connaissons votre zèle pour le bien public, votre bonté, votre bienfaisance, votre politesse exquise, votre courtoisie, votre sagesse, et nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte pour vous dire avec nos braves pompiers et avec toute la commune, dont je suis l'interprète, combien nous vous remercions, combien nous vous sommes attachés, combien nous vous sommes reconnaissants, combien nous désirons vous conserver et combien surtout vous pouvez compter sur notre concours le plus actif.

M. Labour, maire de Saint-Pothus, et conseiller général, prend ensuite la parole. Il loue à son tour le dévouement et l'esprit d'abnégation des pompiers ; il félicite les doctrines antimilitaristes et se dit également très heureux du prochain commencement des travaux du tramway.

Après une nouvelle exécution de l'hymne national, le cortège se forme et se rend à l'auberge de la Belle-Ideé, où un vin d'honneur est servi. En quelques mots très heureux, M. Carré, lieutenant de la subdivision, remercie M. Gaston Menier du superbe don qu'il a fait aux pompiers de Saint-Souplets — et l'on trinque gaiement.

Après une promenade en ville, un banquet très animé et très cordial a été servi à l'auberge Debierna.

Nos compliments à tous et notamment aux petits musiciens dont la population a fort apprécié l'excellent ensemble.

* * *

Le banquet de la Sainte-Barbe a été malheureusement troublé par un incendie.

Une meule de 500 gerbes de paille, appartenant à M. Gibert, cultivateur, a été la proie des flammes.

Le feu parait être dû à la malveillance.

Déjà, il y a 15 ans, au même lieu, le même jour, à la même heure, pareil fait s'était présenté. Depuis, d'autres incendies de meules ont eu lieu et jamais on a pu saisir l'odieux coupable.

Inutile de dire que les sapeurs ont vivement laissé là couteaux et fourchettes et ont rivalisé de zèle pour préserver les meules voisines.

A 11 heures tout danger avait disparu et nos braves pompiers pouvaient continuer leur dîner si inopinément interrompu, lequel dura jusqu'à une heure du matin. Il faut dire que l'appétit avait été rudement aiguillonné et que la cuisine de Mme Debierne, était selon l'usage d'une réussite parfaite et servie très agréablement.

Quant au bal qui devait avoir lieu à la Mairie, force a été de l'ajourner à huitaine. Donc invités et danseuses n'y perdront rien.

Ces jours derniers, le nommé Robert Schwartz, sujet suisse, au service de M. Delorme, constatait avec stupéfaction qu'une somme de 90 fr. soigneusement cachée dans son lit avait disparu.

Comme son compatriote Jean Luscher qui couchait dans la même chambre que lui, avait furtivement pris la poudre d'escampette, il n'y a pas à douter un seul instant que ce ne soit lui l'auteur du vol.

Luscher ne travaillait chez M. Delorme que depuis trois semaines.

FRESNES

Un malheureux chemineau, nommé Vallée Isaïe, 63 ans, sans domicile

fixe, venait dans la soirée du 6 décembre, demander asile aux ouvriers de la briqueterie de Fresnes.

Il voulait se coucher sur l'un des fours de la briqueterie, comme il était un peu gris, les ouvriers firent quelques difficultés, mais finalement lui donèrent l'hospitalité.

Le lendemain matin, en arrivant à leur travail, ils trouvèrent Vallée mort sur le four où il avait voulu passer la nuit.

Le docteur Gachet constata le décès, et le Maire de Fresnes fit inhumer le cadavre de l'infortuné dans le cimetière de la commune.

Vallée avait dans ses poches un billet de sortie toute récente, de l'Hospice de Lagny.

VILLEPARISIS

Le 28 novembre dernier, vers 7 h. du soir, M. Loetz remisait sa bicyclette dans l'écurie de l'auberge qu'il exploite à Villeparisis ; il la rangeait avec précaution et soin, à côté de celle d'un de ses pensionnaires, Avenon, garçon boulanger, actuellement en villégiature chez sa sœur, habitant Paris, 23, rue Fontaine.

On juge de sa stupéfaction, le lendemain matin, en constatant la disparition des deux machines, dont deux conducteurs de bestiaux, au service de M. Beaufrils, 2, rue de Bondy à La Courneuve, avaient jugé bon de s'emparer en abandonnant le troupeau de 6 bœufs et de 17 moutons qu'ils étaient chargés de conduire dans la direction de Dammartin-en-Gotèle.

MORTEFONTAINE

M. Ernest Famin vient d'être nommé sous-lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers.

NANTEUIL-LE-HAUDOIN

Le 30 novembre dernier, à la gare de Nanteuil-le-Haudouin, pendant une manœuvre, dix wagons, partis à la dérive, sont venus tamponner le train de marchandises n° 5.540, sur la voie de garage. Trois véhicules déraillèrent l'un deux, un réservoir appartenant à M^{me} veuve Dècle et C^o, distillateurs à Rocourt, fut lancé avec une telle force qu'il renversa le heurtoir, sur lequel il monta et où il resta suspendu à 2 mètres de hauteur. La circulation n'a pas été interrompue, et nous n'avons aucun accident de personnes à signaler, les visiteurs de Crépy, immédiatement demandés, ayant procédé sur le champ au relevage des voitures déraillées.

On écrit de Nanteuil à l'*Echo Républicain* :

Un de nos concitoyens a gagné un lot de 1.000 fr. au dernier tirage de la loterie de la presse.

BARON

Les archers de Baron ont inauguré, le dimanche 3 décembre, leur nouveau jeu d'arc.

A vrai dire, la saison est peu propice aux cérémonies qui ont lieu en plein air ; mais, en toutes choses, nécessité fait loi, et les organisateurs de la fête n'étaient pas hommes à reculer devant les difficultés.

Le succès a récompensé leurs efforts, et la cérémonie fut en tous points réussie. On voit passer dans les rues du village les archers baronnais, escortés des Compagnies de Crépy-en-Valois, de Nanteuil-le-Haudouin, d'Ermenonville, de Montagny-Sainte-Félicité Ver, qu'une foule

nombreuse et sympathique escorta jusqu'à l'église. Après le chant d'un cantique de circonstance, M. le Curé félicita les nobles chevaliers, et souhaita longue et agréable vie à la Société renaissante. En terminant, il exprima le vœu que la *Renaissance baronnaise* soit toujours un foyer de paix une réunion d'hommes frères, sachant défendre leurs droits et leur liberté, et non moins énergiquement décidés à vouloir la liberté des autres.

Cette courte cérémonie terminée, les chevaliers se rendirent à leur nouveau jeu d'arc, élégamment décoré de drapeaux aux couleurs nationales. A l'entrée, une banderolle exprimait les sentiments de tous : Honneur aux Chevaliers.

M. Fleury, le maire si sympathique et si dévoué à la population baronnaise, présidait entouré de M. Reufve, adjoint, de MM. Robinet, Verin et Festis, conseillers municipaux, et de plusieurs membres honoraires de la nouvelle Société ; MM. Roland, Havy et Verbyst, conseillers municipaux, avaient exprimé leurs regrets de ne pouvoir assister à cette fête de la Chevalerie.

Conformément à la tradition et aux vœux de tous, le curé de Versigny bénit le nouveau jeu d'arc, pendant que les jeunes filles de Baron, soutenues par la puissante contrebasse de M. Louis Félix, exécutaient les chants avec la perfection qui leur est habituelle.

La bénédiction terminée, le maire de Baron, et après lui, M. Dion, capitaine des archers, prononcèrent un discours qui fut couvert d'applaudissements.

(*Courrier de l'Oise*).



VILLE de DAMMARTIN

ETAT CIVIL

du 1^{er} au 10 Décembre 1905

PUBLICATION DE MARIAGE

Entre M. Lambert Jules-Antoine, employé de chemin de fer, et Mlle Deseaux Emma-Lucie, sans profession,

Décès

1^{er} décembre. — Armand-Edouard-Baptiste Royer, 70 ans, tourneur en bois.

LES POMPIERS

Nous recevons la note suivante :

Il est regrettable qu'au récit ému de l'incendie de Rouvres, M. L. Dupille n'ait pas joint le souvenir qu'il doit encore avoir présent à la mémoire de l'incendie d'une meule de paille à Villeneuve où « deux ou trois pompiers de Dammartin étant sur le faite de la meule, disparurent dans l'effondrement subit du centre, Christophe Dumont en mourut et son compagnon Chabaut fut longtemps malade.

Et ce fait digne des héros de Plutarque : « à Saint-Mard Pierre Remy tambour de la Compagnie, réveillé par le feu mis à sa maison, commence par prendre son tambour et va par le village battre la générale, avant de revenir sauver ce qu'il peut de ses effets, etc... Vivent les Pompiers !... »

A. R.

De Claye-Souilly à Villeparisis

Par Annet, Carnetin, Montjav,
Villevaudé, Le Pin et Courtry

Si, vous trouvant à la gare de Mitry-Claye, par une belle journée, vous avez le désir de faire, à bicyclette, de préférence, une excursion très attrayante, si vous aimez les sites accidentés et partout très pittoresques, vous gagnerez Claye en passant par le hameau de la Rosée et l'usine de ce

nom, assise sur le bord du canal de l'Ourcq, que vous traverserez, pour suivre la route qui conduit à Souilly, hameau assez important et très coquet, réuni à la commune de Claye depuis 1839.

L'église de Souilly qui est fort modeste et dépourvue d'intérêt archéologique, renferme cependant une pierre tombale gravée du XVII^e siècle, qui mériterait d'être dressée contre la muraille, au lieu de demeurer sur le sol, au milieu du carrelage. Cette dalle d'environ 1 m. 50 de hauteur sur 75 c. de largeur, représente une femme en costume bourgeois de l'époque, entourée d'un portique renaissance, surmonté d'une arcade plein cintre. On lit en caractères gothiques :

CY GIST ET REPOSE LE CORPS D'HONORABLE FEMME PHILIPPE LOITRAU NATIFVE DE MITRY EN FRANCE, FEMME D'HONORABLE HOMME JERHAN COURTIER, LABOUREUR DEMEURANT A SOUILLY, LAQUELLE DÉCÉDA LE 1^{er} JUILLET MIL SIX CENT DIX HUIT. — PRIEZ DIEU P^r S^a AME.

Au dessous de sa tête est le verset suivant :

*Misere mei sallem vos amici mei
quia manus Domini tetigit me*

— Continuant votre route, vous longez sur la gauche le parc de la propriété Longuet et sur la droite. le grand dépôt de la compagnie générale des omnibus de Paris, pour aboutir dans la grande rue de Claye, qui se poursuit jusqu'au canal de l'Ourcq, laissant à droite les bâtiments de la mairie et les écoles, en bordure d'un très beau parc.

L'église, qu'on aperçoit sur la gauche du chemin de Voisins est un édifice relativement moderne, dont le clocher est une grosse tour carrée assez

basse, formant porche. L'intérieur est une vaste enceinte lambrissée. Une tablette de marbre blanc scellée à droite de l'entrée, rappelle que le corps de Jacques-Benigne Bossuet a été déposé dans cette église dans la nuit du mercredi 16 avril 1704, après son décès à Paris, et qu'une messe fut célébrée le lendemain, jeudi, avant son départ pour Meaux où ses obsèques eurent lieu dans la cathédrale.

Sous le porche, à côté d'un fragment d'une dalle funéraire du XV^e siècle, se trouve scellée contre la muraille une inscription commémorative ainsi conçue :

CY GIST

M^{re} CLAUDE GAILLARDON
PRESTRE CHAMOINE RÉGULIER
DE LA CONGRÉGATION DE
FRANCE RELIGIEUX DE S^t
GENEVIÈVE PRIEUR ET CURÉ
DE CETTE PAROISSE QUI A
GOUVERNÉ PENDANT 56 ANS
4 MOIS SES PAROISSIENS
AVEC GRANDE ÉDIFICATION
BIENFAITEUR DE CETTE
EGLISE Y AYEANT EMPLOYÉ
TOUS SES BIENS POUR
L'ORNEMENT ET LADESCORATION
IL AVÈCU PAUVREMENT ET
MORT DEMÈME LE 19 MARS 1759
AGÉ DE 85 ANS 9 MOIS

Priez Dieu pour le repos de son âme.

Au dessous d'emblèmes funéraires qui ornent le bas de cette épitaphe assez singulièrement composée, on lit ces lignes :

CETTE TOMBE A ÉTÉ FOURNI PAR LES SOINS
DES SYNDIC MARGUILLÉS ET HABITANS
ET DES DENIERS DE LEUR COMMUNAUTÉ.

(à Suivre)

E. L.



VARIÉTÉ.

Le Baromètre de Courteline

Ce baromètre n'est autre qu'un général de pain d'épice que Courteline achète tous les ans à la fête de Neuilly.

Rentré chez lui, Courteline attache son acquisition à un clou.

On sait l'influence de la température sur le pain d'épice; la moindre humidité le rend mou; par un temps sec, au contraire, il devient ferme e coriace.

Tous les matins, au moment de sortir, Courteline interroge sa bonne :

— Marianne, que dit le général?

La fidèle servante court appuyer son pouce sur le bonhomme et répond :

— Le général a le ventre flasque, prenez votre parapluie.

Au contraire, si l'abdomen du guerrier est ferme, il ne pleuvra pas et Courteline risque son chapeau neut.

JOYEusetés

Un disciple d'Esculape, s'adressant à l'un de ses jeunes confrères, lui a fait les recommandations que voici :

Examinez d'abord où le *cas niche*, puis si c'est un *cas récent*, ou un *cas tard* et enfin si la victime du *cas buisse* tant que ça. Le mal de tête est un *cas haut*, celui des pieds un *cas bas*. Un noyé, c'est un *cas d'eau*, une insolation c'est un *cas d'astre*, une brûlure un *cas chaud*. Ne traitez pas les *cas sûrs*, on ne guérit pas les *cas nets*, à moins de mettre les malades sous le marbre ; ce qui n'est pas toujours un *cas rare*.

Ce n'est qu'au cas où vous ne trouveriez pas mes *cas faits* comme ils devraient l'être, que je vous ferais observer que ce sont des *cas libres* et que pouvez les considérer comme des *cas nuls*.

Il y a gros à parier que les professionnels et les patentés du calembour ne s'en tireraient pas avec autant de souplesse et de dextérité. R.

AVIS M. Guilbert informe le public qu'ayant quitté Dammartin, et ne s'occupant plus de Teinturerie, il ne saurait se rendre responsable, à l'aveur, des envois qui lui seraient faits.

à Prendre de Suite

CONDITIONS AVANTAGEUSES

BONNE MAISON

Épicerie Articles de Ménage Buvette

S'adresser au bureau du Journal

AVIS

Le vendredi 22 décembre prochain aura lieu à une heure et demie en la Mairie, l'adjudication de la fourniture du pain et de la viande destinée au bureau de bienfaisance,

Les intéressés peuvent consulter les cahiers des charges, en dépôt permanent à la mairie.

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

Vient de Paraître

l'ALMANACH Historique de Seine-et-Marne, 35^e année.

Prix. . . . 0 fr. 50

Adresser les demandes dès aujourd'hui au Bureau du Journal.

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique et des arbres fruitiers de grandes cultures

Chaque numéro se compose de 52 pages in-8° raisin

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, à

M. de SAINVILLE 43, quai des Gds-Augustins, Paris

PRIME Absolument Gratuite
Offerte aux Lecteurs
de la "Petite Gazette"

A tous ses lecteurs notre Journal offre gratuitement deux bouteilles de **Saint-Raphaël-Quinquina** rendues franco de port en gare destinataire.

Pour bénéficier de cette prime, il suffit d'adresser à notre Journal, une somme de 1 fr. 75 pour le montant du transport de l'emballage et des droits de régie. Cette prime ne sera attribuée qu'une seule fois à chaque abonné et ne sera fournie gratuitement que du 15 Décembre au 15 Janvier prochain.

Après cette date le prix des deux bouteilles en question, reviendra à 5 fr. 50.

Le **St-Raphaël-Quinquina** est la première marque des Vins toniques.

HORS CONCOURS

Exposition Universelle — Paris 1900

Société **ST-RAPHAËL**

18, Avenue Parmentier 18, PARIS

Capital : 6 500 000 fr.

Rubans d'Ordres et Décorations

Légion d'Honneur, Académie,
Médaille Militaire, Secours Mutuels,
ancienneté de Services, Médailles
commémoratives de campagnes
militaires, etc.

Le ruban, 0 f. 20 — La douzaine, 1 f. 90

Insignes pour Sociétés de
Secours Mutuels, Fanfares et
Sociétés diverses.

BILLETTS DE DÉCÈS

en 2 heures

GRAND CHOIX

DE

Couronnes Mortuaires

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Dammartin — Imp. E. LEMARIE